



Bruxelles (Belgique), le jeudi 20 février 2020 – 07h00 (CET) – information réglementée

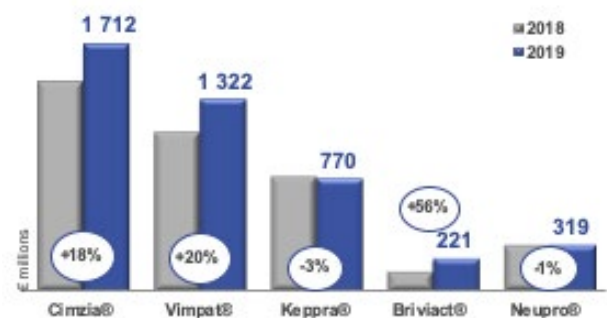
**UCB – Résultats financiers 2019 :**

## UCB enregistre de solides résultats en 2019 et relève les prévisions à moyen terme pour deux produits clés

- Le chiffre d'affaires a atteint 4,9 milliards € (+6 %, +7 % à taux de change constants<sup>1</sup>) les produits des ventes nettes ont augmenté, passant à 4,7 milliards € (+6 %)
- La rentabilité sous-jacente (rEBITDA<sup>2</sup>) s'est élevée à 1,4 milliards € (+2 %, +11 % à taux de change constants), soit 29,1 % du chiffre d'affaires
- Le point sur les activités de R&D : le *bimékizumab* a obtenu trois résultats positifs en phase 3 dans le traitement du psoriasis, et une nouvelle phase 3 dans celui de l'hidradénite suppurée a débuté ; Cimzia® a été homologué en Chine et au Japon
- Perspectives financières 2020 : Chiffre d'affaires attendu de 5,05 – 5,15 milliards €, rEBITDA<sup>3</sup> de 28 – 29 % du chiffre d'affaires, bénéfice de base par action attendu de 4,80 – 5,20 €.
- Nouvelles prévisions de pointes d'activité pour Cimzia® (2,0 milliards € d'ici 2024) et pour Vimpat® (1,5 milliard € d'ici 2022).
- Nouvelle composition du Comité Exécutif d'UCB en 2020

« 2019 a été une année de forte progression et de croissance. Nous avons donc actualisé les prévisions de pointes d'activité pour Cimzia® et Vimpat®, et nous poursuivons l'accélération de nos investissements dans de futurs moteurs de croissance », déclare Jean-Christophe Tellier, le CEO d'UCB. « Grâce à notre pipeline prometteur de produits en phase finale et à l'acquisition imminente de Ra Pharma, nous pourrions potentiellement lancer jusqu'à 7 produits d'ici 2025, dans le but de créer de la valeur patient pour des catégories de patients spécifiques, aujourd'hui et dans les années à venir. Par ailleurs, nous mettons l'accent sur quatre domaines de durabilité qui sont déterminants pour notre succès à long terme et notre contribution à la société ».

### Ventes nettes des produits de base



**Le chiffre d'affaires** enregistré en 2019 s'est élevé à 4,9 milliards € (+6 % ; +7 % à taux de change constants). Les **produits des ventes nettes** ont augmenté de 6 %, passant à 4,7 milliards € (+7 % à taux de change constants), grâce à la croissance à deux chiffres des principales franchises d'UCB : l'immunologie et l'épilepsie.

**La rentabilité sous-jacente (rEBITDA<sup>3</sup>)** a atteint 1,4 milliard d'euros (+2 % ; +11 % à taux de change constants), la hausse des produits des ventes nettes surcompensant

<sup>1</sup> TCC = taux de change constants

<sup>2</sup>rEBITDA = résultat récurrent avant intérêts, impôts, provisions et charges d'amortissement

l'augmentation des dépenses liées au lancement et au développement des produits.

Le **bénéfice** est passé à 817 millions € (dont 792 millions € (-1 % ; +15 % à taux constants) sont attribuables aux actionnaires d'UCB).

Le **bénéfice de base par action**<sup>3</sup> s'est élevé à 5,20 € (contre 4,78 € en 2018).

Le conseil d'administration d'UCB propose un dividende de 1,24 € par action (brut), +2 %.

## Résultat financier d'UCB en 2019

| € millions                    | 2019  | 2018  | Ad  | TCG <sup>1</sup> |
|-------------------------------|-------|-------|-----|------------------|
| Chiffre d'affaires            | 4 913 | 4 632 | 6%  | 7%               |
| Ventes nettes                 | 4 680 | 4 412 | 6%  | 7%               |
| rEBITDA <sup>2</sup>          | 1 431 | 1 398 | 2%  | 11%              |
| Nombre d'actions (m)          | 187   | 188   | -1% | N/A              |
| Bénéfice de base / action (€) | 5,20  | 4,78  | 9%  | 24%              |
| Dividende par action (€)      | 1,24  | 1,21  | 2%  | N/A              |

## Actualités R&D

### Neurologie

En juin, l'étude de phase 3 a été lancée chez des patients atteints de myasthénie grave, avec le **rozanolixizumab**. Les premiers résultats principaux sont attendus pour le premier semestre 2021.

En janvier 2020, l'étude de phase 3 a commencé auprès de patients atteints de thrombocytopénie immunitaire (ITP). Les premiers résultats sont attendus pour le deuxième semestre 2022.

En septembre, de nouvelles données émanant d'une étude de phase 1 ont indiqué que l'**anti-Tau UCB0107** était bien toléré et affichait un profil de sécurité acceptable. UCB prévoit de lancer une étude adéquate et bien contrôlée au cours du deuxième trimestre 2020. UCB0107 est actuellement à l'étude en tant que traitement potentiel pour les patients atteints de tauopathies, en mettant initialement l'accent sur la paralysie supranucléaire progressive.

En octobre, le **Keppra® (levetiracetam)** a été approuvé, aux États-Unis, pour le traitement en

monothérapie des formes partielles de crises d'épilepsie. La nouvelle indication concerne l'utilisation de Keppra® en monothérapie dans le traitement des crises partielles chez les patients âgés d'un mois et plus, avec un étiquetage actualisé pour se conformer à la règle sur l'étiquetage en cas de grossesse et d'allaitement. Un des principaux moteurs de cette soumission était la valeur ajoutée pour les patients, en particulier pour les femmes enceintes ou en âge de procréer.

En décembre, UCB a lancé le spray nasal **Nayzilam® (midazolam) CIV**, premier et unique traitement nasal de secours aux États-Unis pour les crises convulsives. Le spray nasal Nayzilam® a été approuvé aux États-Unis en mai 2019.

<sup>3</sup> BPA de base = bénéfice de base par action

## R&D update

### Immunologie

En juillet, le **Cimzia® (certolizumab pegol)** a été approuvé en combinaison avec le méthotrexate pour le traitement de la polyarthrite rhumatoïde active modérée à sévère chez les patients adultes en Chine.

En décembre, le Cimzia® a été approuvé au Japon pour le traitement du psoriasis et de l'arthrite psoriasique.

Au cours du quatrième trimestre 2019, UCB a annoncé des résultats positifs pour trois études de phase 3 portant sur le **bimekizumab** dans le traitement du psoriasis :

- En octobre, l'étude BE VIVID visant à évaluer l'efficacité et l'innocuité du **bimékizumab** chez des adultes atteints de psoriasis en plaques chronique modéré à sévère a répondu à l'ensemble des critères d'évaluation principaux et secondaires ordonnés, dont une efficacité nettement supérieure à celle de l'**ustekinumab**.
- En novembre, l'étude BE READY visant à évaluer l'efficacité et l'innocuité du **bimekizumab** par rapport à un placebo chez des **adultes atteints de psoriasis en plaques chronique modéré à sévère** a répondu à l'ensemble des critères d'évaluation principaux et secondaires ordonnés.
- En décembre, l'étude BE SURE visant à comparer le **bimékizumab** et l'**adalimumab** chez des adultes atteints de psoriasis en plaques modéré à sévère a répondu à l'ensemble des critères d'évaluation principaux et secondaires ordonnés, dont une efficacité nettement supérieure à celle de l'**adalimumab**.

UCB envisage de soumettre une demande d'approbation du **bimekizumab** aux autorités de réglementation dès la mi-2020, en vue de traiter les adultes atteints de psoriasis en plaques modéré à grave.

En outre, au vu de l'étude de preuve de concept positive, UCB a décidé de passer à un stade de développement ultérieur concernant le **bimekizumab**, notamment pour le traitement de l'hydradenitis suppurativa (HS), une maladie inflammatoire grave de la peau, qui touche principalement les femmes. La phase 3 du

programme BE HEARD débutera au cours du premier trimestre 2020. Les premiers résultats principaux sont attendus pour le premier semestre 2023.

**Evenity® (romosozumab)** a désormais été approuvé au Japon, aux États-Unis, en Corée du Sud, au Canada, en Australie et au sein de l'Union européenne.

En octobre, à la suite d'une procédure de réexamen, le Comité des médicaments à usage humain (CHMP) de l'Agence européenne des médicaments a rendu un avis positif, recommandant l'autorisation de mise sur le marché.

En décembre, Evenity® a été approuvé par l'Agence européenne des médicaments pour le traitement de l'ostéoporose grave chez les femmes ménopausées présentant un risque élevé de fracture.

## Produits des ventes nettes ventilés par produits clés<sup>4</sup>

| € millions             | 2019        | 2018        | Act        | TCC1       |
|------------------------|-------------|-------------|------------|------------|
| États-Unis             | 1088        | 896         | 21%        | 15%        |
| Europe                 | 429         | 400         | 7%         | 7%         |
| Marchés internationaux | 194         | 150         | 30%        | 28%        |
| <b>Total Cimzia®</b>   | <b>1712</b> | <b>1446</b> | <b>18%</b> | <b>14%</b> |

### Immunologie

Le **Cimzia®** (*certolizumab pegol*), indiqué chez les personnes souffrant de maladies auto-immunes et inflammatoires à médiation par le TNF, a enregistré une augmentation des ventes nettes de plus de 1,7 milliard €, ce qui reflète une croissance soutenue et durable de l'activité dans toutes les zones géographiques. Cette croissance est également attribuable aux nouvelles catégories de patients, telles que les femmes en âge de procréer et les personnes atteintes de spondylarthrite axiale non radiographique et de psoriasis.

**Neurologie** : La franchise épilepsie d'UCB a enregistré des ventes nettes de 2,3 milliards €, soit un bond de 12 %.

| € millions             | 2019        | 2018        | Act        | TCC1       |
|------------------------|-------------|-------------|------------|------------|
| États-Unis             | 1001        | 822         | 22%        | 15%        |
| Europe                 | 236         | 206         | 14%        | 14%        |
| Marchés internationaux | 86          | 70          | 22%        | 17%        |
| <b>Total Vimpat®</b>   | <b>1322</b> | <b>1099</b> | <b>20%</b> | <b>15%</b> |

Le **Vimpat®** (*lacosamide*) affiche des ventes nettes de plus de 1,3 milliard € et une forte croissance constante à deux chiffres dans toutes les zones géographiques, en raison du nombre croissant de personnes souffrant d'épilepsie.

| € millions             | 2019       | 2018       | Act        | TCC1       |
|------------------------|------------|------------|------------|------------|
| États-Unis             | 189        | 221        | -14%       | -19%       |
| Europe                 | 196        | 216        | -9%        | -9%        |
| Marchés internationaux | 385        | 352        | 9%         | 6%         |
| <b>Total Keppra®</b>   | <b>770</b> | <b>790</b> | <b>-3%</b> | <b>-5%</b> |

Les ventes nettes du **Keppra®** (*levetiracetam*), utilisé pour le traitement de l'épilepsie, ont atteint 770 millions €, reflétant la solidité et la pérennité de la marque ainsi que la maturité du produit. Aux États-Unis, les produits des ventes nettes ont été impactés par la concurrence des génériques. En Europe, les produits des ventes nettes du Keppra® ont été affectés par un ajustement local ponctuel du montant de la ristourne au cours du premier semestre 2019.

<sup>4</sup>En raison de l'arrondi, certaines données financières peuvent ne pas concorder dans les tableaux.

| € millions             | 2019       | 2018       | Act        | TCC1       |
|------------------------|------------|------------|------------|------------|
| États-Unis             | 170        | 109        | 56%        | 48%        |
| Europe                 | 45         | 29         | 53%        | 53%        |
| Marchés internationaux | 6          | 4          | 57%        | 55%        |
| <b>Total Briviact®</b> | <b>221</b> | <b>142</b> | <b>56%</b> | <b>49%</b> |

Les ventes nettes du **Briviact® (brivaracetam)** se sont élevées à 221 millions €. Ceci est dû à la croissance significative et continue enregistrée dans toutes les zones géographiques où le Briviact® est disponible pour les patients.

| € millions             | 2019       | 2018       | Act        | TCC1       |
|------------------------|------------|------------|------------|------------|
| États-Unis             | 97         | 101        | -4%        | -9%        |
| Europe                 | 170        | 174        | -2%        | -2%        |
| Marchés internationaux | 52         | 46         | 12%        | 7%         |
| <b>Total Neupro®</b>   | <b>319</b> | <b>321</b> | <b>-1%</b> | <b>-3%</b> |

Le patch **Neupro® (rotigotine)**, indiqué dans le traitement de la maladie de Parkinson, a vu ses ventes nettes diminuer légèrement, à 319 millions €. Les baisses plus faibles observées aux États-Unis (en raison du contexte du marché des médicaments génériques) et en Europe ont été presque compensées par une croissance satisfaisante sur les marchés internationaux.

## Exercice 2019 – Chiffres clés<sup>5</sup>

| € million   | Actual <sup>1</sup> |              | Variance     |                  |
|---|---------------------|--------------|--------------|------------------|
|   | 2019                | 2018         | Actual rates | CER <sup>2</sup> |
| <b>Revenue</b>  | <b>4 913</b>        | <b>4 632</b> | <b>6%</b>    | <b>7%</b>        |
| Net sales   | 4 680               | 4 412        | 6%           | 7%               |
| Royalty income and fees   | 78                  | 92           | -15%         | -21%             |
| Other revenue   | 155                 | 128          | 22%          | 20%              |
| <b>Gross Profit</b>   | <b>3 645</b>        | <b>3 434</b> | <b>6%</b>    | <b>8%</b>        |
| Marketing and selling expenses  | -1 108              | -964         | 15%          | 12%              |
| Research and development expenses                                       | -1 272              | -1 161       | 10%          | 8%               |
| General and administrative expenses                                     | -195                | -180         | 8%           | 7%               |
| Other operating income/expenses (-)                                     | 48                  | -24          | >100%        | >100%            |
| <b>Recurring EBIT (rEBIT)</b>   | <b>1 118</b>        | <b>1 105</b> | <b>1%</b>    | <b>12%</b>       |
| Impairment, restructuring and other income/expenses (-)                 | -50                 | 4            | >-100%       | >-100%           |
| <b>EBIT (operating profit)</b>  | <b>1 068</b>        | <b>1 109</b> | <b>-4%</b>   | <b>7%</b>        |
| Net financial expenses  | -107                | -93          | 15%          | 14%              |
| <b>Profit before income taxes</b>                                       | <b>960</b>          | <b>1 015</b> | <b>-5%</b>   | <b>6%</b>        |
| Income tax expenses   | -146                | -200         | -27%         | -26%             |
| <b>Profit from continuing operations</b>                                | <b>814</b>          | <b>815</b>   | <b>0%</b>    | <b>16%</b>       |
| Profit/loss (-) from discontinued operations                            | 2                   | 8            | -71%         | -73%             |
| <b>Profit</b>   | <b>817</b>          | <b>823</b>   | <b>-1%</b>   | <b>15%</b>       |
| Attributable to UCB shareholders  | 792                 | 800          | -1%          | 15%              |
| Attributable to non-controlling interests                               | 25                  | 23           | 8%           | 2%               |
| <b>Recurring EBITDA</b>   | <b>1 431</b>        | <b>1 398</b> | <b>2%</b>    | <b>11%</b>       |
| Capital expenditure (including intangible assets)                       | 294                 | 341          | -14%         |                  |
| Net financial cash/debt (-)   | 12                  | -237         | >100%        |                  |
| Operating cash flow from continuing operations                          | 893                 | 1 098        | -19%         |                  |
| <b>Weighted average number of shares – non-diluted (million)</b>        | <b>187</b>          | <b>188</b>   | <b>-1%</b>   |                  |
| <b>EPS (€ per weighted average number of shares – non-diluted)</b>      | <b>4.23</b>         | <b>4.24</b>  | <b>0%</b>    | <b>16%</b>       |
| <b>Core EPS (€ per weighted average number of shares – non-diluted)</b> | <b>5.20</b>         | <b>4.78</b>  | <b>9%</b>    | <b>24%</b>       |

« Le commissaire aux comptes a attesté, en date du 19 février 2020, les comptes consolidés de la société pour l'exercice clos le mardi 31 décembre 2019, sans réserve et sans paragraphe explicatif, et a confirmé que les informations comptables reprises dans le communiqué annuel concordent, à tous égards importants, avec lesdits comptes consolidés dont elles sont extraites. »

En 2019, **le chiffre d'affaires et les produits des ventes nettes** ont augmenté de 6 % (+7 % à taux de change constants) pour atteindre respectivement 4 913 millions € et 4 680 millions € (+6 % ; +7 % à taux de change constants). Les produits des ventes nettes avant « couverture désignée reclassée en produits des ventes nettes » ont augmenté de 11 % (+7 % à taux de change constants) pour atteindre 4 784 millions €. Ajusté pour tenir compte des cessions réalisées en 2018, principalement « Innere Medizin » /Allemagne, et au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, le supplément fer Niferex® (avant reclassement des couvertures désignées en produits des ventes nettes) était de +13 % (+9 % à taux de change constants). Cette croissance s'explique par la poursuite des performances positives importantes des produits clés d'UCB.

Les produits des redevances ont diminué, passant de 92 millions € à 78 millions €. Les autres revenus ont augmenté pour atteindre 155 millions € (contre 128 millions €).

<sup>5</sup> En raison de l'arrondi, certaines données financières peuvent ne pas concorder dans les tableaux.



Le **bénéfice brut** a atteint 3 645 millions €, soit une augmentation de 6 % (conforme à la croissance des produits des ventes nettes et reflétant une marge brute stable par rapport à 2018).

Les **charges d'exploitation** ont atteint 2 527 millions € (+9 % ; +6 % à taux de change constants), reflétant une hausse de 15 % des frais commerciaux et marketing de 1 108 millions €, en raison du lancement du Cimzia® pour le traitement du psoriasis aux États-Unis et en Europe, et pour le traitement de la spondylarthrite axiale active non radiographique (nr-axSpA) aux États-Unis, ainsi que des préparatifs de lancement de Evenity® en Europe, de l'augmentation des dépenses en Recherche et développement de 10 % (1 272 millions €), liée à l'augmentation des investissements en R&D, qui se traduit par des ratios R&D de 26 % en 2019 contre 25 % en 2018, et par une hausse de 8 % des frais généraux et administratifs (195 millions €), principalement liée au nouveau modèle opérationnel mis en œuvre en 2019. Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 48 millions € après déduction des dépenses de 24 millions € en 2018. Les revenus sont composés d'aides à l'investissement, de gains de cessions, de libération de provisions et de revenus provenant de la collaboration avec Amgen dans le cadre d'Evenity®. Cela s'est traduit par un ratio des frais d'exploitation (par rapport au chiffre d'affaires) de 51 % (contre 50 % en 2018).

La **rentabilité sous-jacente (rEBITDA)**<sup>6</sup> a atteint 1 431 millions € (+2 % ; +11 % à taux de change constants), la hausse des produits des ventes nettes surcompensant l'augmentation des dépenses liées au lancement et au développement des produits. Le ratio rEBITDA pour 2019 (en % du chiffre d'affaires) atteint 29,1 %, contre 30,2 % en 2018.

La **dépréciation totale, la restructuration et les autres produits & charges** (anciennement appelés « non récurrents ») ont représenté des dépenses de 50 millions € contre un revenu de 4 millions € en 2018. En 2019, cela englobe principalement les dépenses de restructuration, mais aussi les frais juridiques et de contentieux, partiellement compensés par les revenus résultant des plus-values de cession. En 2019, UCB a renforcé son modèle opérationnel afin de garantir une agilité maximale, pour répondre aux attentes de croissance au cours des années à venir, ce qui explique les dépenses de restructuration.

Les **charges financières nettes** ont augmenté de 15 %, pour atteindre 107 millions €.

L'**impôt sur le résultat** a été de 146 millions € contre 200 millions € en 2018. Le taux d'imposition effectif de 15 % résulte de l'augmentation du chiffre d'affaires du groupe et de l'impact croissant des déductions fiscales liées à ses activités de R&D dans les principaux pays.

Le **résultat** s'est élevé à 817 millions € (contre 823 millions €), dont 792 millions € (contre 800 millions €) sont attribuables aux actionnaires d'UCB et 25 millions € (contre 23 millions €) aux intérêts minoritaires.

Le **bénéfice de base par action**, qui constitue le résultat net attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts de la dépréciation, de la restructuration et des autres produits/charges d'exploitation, des charges financières exceptionnelles, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement net des immobilisations incorporelles lié aux ventes, a atteint 5,20 € (contre 4,78 €) sur une base moyenne pondérée de 187 millions € d'actions en circulation.

---

<sup>6</sup> rEBITDA = bénéfice récurrent avant intérêts, impôts, provisions et charges d'amortissement

**Dividendes** – Le conseil d'administration d'UCB propose un dividende de 1,24 € par action (brut, +2 %).

**Perspectives 2020** - Pour 2020, UCB prévoit de réaliser un chiffre d'affaires de l'ordre de 5,05 à 5,15 milliards €, grâce à la croissance actuelle des produits de base et à la prise en charge de nouvelles catégories de patients. UCB continuera à faire progresser son important pipeline de développement pour proposer de nouvelles solutions potentielles aux patients et les compléter grâce aux perspectives extérieures. Par conséquent, la rentabilité sous-jacente (le rEBITDA<sup>6</sup>), de l'ordre de 28 – 29 % du chiffre d'affaires, reflétera le niveau élevé des investissements en R&D. Un bénéfice de base par action de l'ordre de 4,80 – 5,20 € est donc attendu d'après une moyenne prévue de 187 millions d'actions en circulation. Les chiffres mentionnés pour les perspectives 2020 sont calculés sur la même base que les chiffres réels concernant 2019. Les perspectives pour 2020 seront mises à jour lors de la clôture du projet d'acquisition de Ra Pharma.

### Nouvelle composition du Comité Exécutif d'UCB en 2020

Six années de croissance consécutives ont confirmé la solidité des performances d'UCB sur la durée. UCB est sur le point de poursuivre son accélération et son expansion afin de concrétiser son ambition de valeur patient, en lançant potentiellement six ou sept nouveaux produits d'ici 2025.

« Pour appuyer notre ambition, nous avons fait évoluer notre organisation et nos méthodes de travail de manière à devenir plus agiles et à collaborer de manière plus transversale dans l'ensemble de l'entreprise. Nous sommes convaincus que cette évolution de notre organisation va accroître notre clarté et notre efficacité opérationnelles, et nous permettra de mettre en place desancements réellement axés sur la valeur patient », explique Jean-Christophe Tellier, le CEO d'UCB.

Cette évolution se reflète dans la nouvelle composition du Comité Exécutif d'UCB, qui a été réduit, avec des rôles plus transversaux entre les activités et les régions, et avec une plus grande concentration autour des principaux secteurs d'activité de l'entreprise.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2020, la nouvelle composition du Comité Exécutif d'UCB est la suivante :

- Jean-Christophe Tellier, Chief Executive Officer
- Emmanuel Caeymaex, Executive Vice President Immunology Solutions & Head of US
- Jean-Luc Fleurial, Executive Vice President & Chief Human Resources Officer
- Iris Löw-Friedrich, Executive Vice President & Chief Medical Officer
- Kirsten Lund-Jurgensen, Executive Vice President, Supply & Technology Solutions
- Dhaval Patel, Executive Vice President & Chief Scientific Officer
- Bill Silbey, Executive Vice-President & General Counsel
- Detlef Thielgen, Executive Vice President, Chief Financial Officer & Corporate Development
- Charl van Zyl, Executive Vice President Neurology Solutions & Head of EU/International

Alexander Moscho, Pascale Richetta, Bharat Tewarie et Jeff Wren ont quitté le Comité Exécutif. UCB tient à leur exprimer toute sa gratitude pour leurs contributions passées. Bill Silbey et Kirsten Lund-Jurgensen ont rejoint le Comité Exécutif en 2019.



De plus, UCB a également annoncé en juillet 2019 que Detlef Thielgen (Chief Financial Officer) quitterait UCB au cours du premier semestre 2020. Nous sommes actuellement à la recherche de son successeur.

Vous trouverez plus d'informations sur le Comité Exécutif d'UCB sur le site web d'UCB : [https://www.ucb.com/investors/UCB-Governance#book-CMP\\_B\\_55790](https://www.ucb.com/investors/UCB-Governance#book-CMP_B_55790)

Vous pouvez consulter les rapports financiers de l'exercice fiscal sur le site web d'UCB : <http://www.ucb.com/investors/Download-center>

UCB organise aujourd'hui une téléconférence/diffusion vidéo sur le web en direct à 8h00 (EST)/13h00 (GMT), 14h00 (CET).

Détails disponibles sur <https://www.ucb.com/investors/UCB-financials/Full-year-financial-results>

## Pour de plus amples informations

### Relations investisseurs

Antje Witte,  
Investor Relations, UCB  
Tél. : +32.2.559.9414,  
[antje.witte@ucb.com](mailto:antje.witte@ucb.com)

Isabelle Ghellynck,  
Investor Relations, UCB  
Tél. : +32.2.559.9588,  
[isabelle.ghellynck@ucb.com](mailto:isabelle.ghellynck@ucb.com)

### Global Communications

Laurent Schots,  
Media Relations, UCB  
Tél. +32.2.559.9264,  
[laurent.schots@ucb.com](mailto:laurent.schots@ucb.com)

Découvrez notre nouvelle application IR sur



**À propos d'UCB** UCB ([www.ucb.com](http://www.ucb.com)) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système nerveux central ou immunitaire. Employant plus de 7 500 personnes réparties dans environ 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de 4,9 milliards € en 2019. UCB est cotée sur le marché Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB\_news.

**Déclarations prospectives** Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives y compris, mais non exclusivement, des déclarations contenant les termes « estime », « prévoit », « devrait », « a l'intention de », « considère », « peut », « fera », « continue », ainsi que des expressions similaires. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats ou de pratiques juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques (connus ou inconnus), incertitudes et hypothèses pouvant donner lieu à un écart important entre les résultats, performances ou réalisations réels d'UCB ou du secteur et ceux contenus de façon explicite ou implicite dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables ou dans les délais impartis, les coûts associés à la recherche et au développement, l'évolution des

perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les problèmes de sécurité, de qualité, d'intégrité des données ou de fabrication ; les violations (potentielles ou réelles) de la sécurité et de la confidentialité des données, ou les perturbations de nos systèmes informatiques, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, la concurrence d'autres produits, y compris les biosimilaires, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs. Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats seront découverts ou identifiés dans le pipeline, que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. La transition du concept au produit commercial est incertaine ; les résultats précliniques ne garantissent pas la sécurité et l'efficacité des produits candidats chez l'homme. Jusqu'à présent, la complexité du corps humain est impossible à reproduire dans des modèles informatiques, des systèmes de culture cellulaire ou des modèles expérimentaux animaliers. Les délais d'achèvement des essais cliniques et d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des produits ont connu des évolutions dans le passé et UCB anticipe une imprévisibilité similaire pour l'avenir. Les produits (ou produits potentiels) qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations en matière de licences peuvent donner lieu à des litiges entre les partenaires ou peuvent se révéler moins sûrs, moins efficaces ou moins fructueux sur le plan commercial que ce qu'UCB aurait pu croire au début du partenariat. Les efforts d'UCB visant à acquérir d'autres produits ou sociétés et à intégrer les opérations des sociétés rachetées peuvent ne pas être aussi fructueux que ce qu'UCB aurait pu croire au moment de l'acquisition. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits et/ou appareils. La découverte de problèmes importants avec un produit similaire à l'un de ceux d'UCB touchant une catégorie entière de produits risquerait d'avoir un effet négatif important sur les ventes de toute la catégorie de produits concernée. Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé (et notamment la pression sur les prix, la surveillance politique et publique, les habitudes ou les pratiques des clients et des prescripteurs), par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant les activités et les résultats liés à la tarification et au remboursement des produits biopharmaceutiques. Enfin, une panne, une cyberattaque ou une atteinte à la sécurité des informations risquerait de compromettre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des systèmes d'UCB.

Compte tenu de ces incertitudes, il convient de ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives. Il ne peut y avoir aucune garantie quant au fait que les produits expérimentaux ou approuvés décrits dans le présent communiqué de presse soient soumis aux autorités ou obtiennent l'autorisation de mise sur le marché (ou dans le cadre de toute indication ou étiquetage supplémentaire) sur un marché donné ou à un moment donné, ni que ces produits connaissent ou puissent continuer à connaître un succès commercial à l'avenir.

UCB transmet ces informations (y compris les déclarations prospectives) uniquement à la date du présent communiqué de presse, et décline expressément toute obligation de mise à jour des informations contenues dans le présent communiqué de presse (soit pour confirmer les résultats réels, soit pour signaler ou répercuter tout changement dans ses déclarations prospectives à cet égard, ou encore tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels reposent ces déclarations), sauf si lesdites déclarations sont requises en application des lois et réglementations en vigueur.

Qui plus est, les informations contenues dans le présent document ne constituent en aucun cas une proposition de vente ni une demande d'achat de titres, et, si pareille offre de vente ou pareille demande d'achat de titres existait, sur quelque territoire que ce soit, cette proposition de vente ou demande d'achat de titres serait considérée comme illégale en l'absence de tout enregistrement ou qualification en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières en vigueur dans le territoire concerné.